



Bureau du Directeur général des élections

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/58-2002

ISBN 0-660-62136-3



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca



Bureau du directeur général des élections

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 2002**

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

L' honorable Don Boudria, C.P., député
Ministre d'État et leader du gouvernement
à la Chambre des Communes

Table des matières

I. Message du directeur général des élections	1
II. Le contexte de notre rendement	3
III. Résultats stratégiques d'Élections Canada	7
1. Conduite des scrutins	7
2. Préparation aux scrutins et améliorations.....	10
3. Éducation, information et soutien du public.....	13
Annexes	17
A. Rendement financier	17
B. Renseignements supplémentaires	21

I. Message du directeur général des élections



Notre *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2001-2002 décrivait les résultats que nous entendions réaliser l'année dernière. Le présent *Rapport sur le rendement* présente au Parlement et aux Canadiens nos réalisations clés dans l'atteinte de ces résultats et en réponse aux nouvelles réalités de 2001-2002.

Tout le travail accompli par Élections Canada est axé sur trois résultats stratégiques qui fournissent aux Canadiens des avantages durables. Les faits saillants de chaque secteur reçoivent une attention spéciale dans ce rapport.

En premier lieu, nous sommes engagés à conduire des élections fédérales qui préservent l'intégrité du processus électoral afin qu'il soit juste, transparent et accessibles aux électeurs. En novembre 2001, j'ai soumis au Parlement le rapport *Moderniser le processus électoral*, qui comporte mes recommandations sur les modifications à apporter à la *Loi électorale du Canada*.

En second lieu, nous devons toujours être prêts à conduire des scrutins, quel que soit le moment où ils sont déclenchés, et à améliorer leur déroulement. Nos évaluations exhaustives de l'élection générale de novembre 2000 ont indiqué que des améliorations s'imposaient dans deux secteurs majeurs : les listes électorales et les cartes d'information de l'électeur expédiées à tous les électeurs inscrits. En 2001-2002, nous avons continué nos activités visant à améliorer l'exactitude et la couverture du Registre national des électeurs, ainsi que les renseignements sur l'adresse des électeurs.

Finalement, nous avons la responsabilité de fournir des programmes d'éducation et d'information du public, ainsi qu'un soutien sur les questions électorales auprès du public, des parlementaires, du Cabinet, des commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, de nos partenaires et d'autres intervenants. Cette année, nous avons commencé à travailler à l'appui des 10 commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, une pour chaque province, créées pour établir les nouvelles limites des circonscriptions en tenant compte de la croissance et des mouvements de la population depuis 10 ans.

Ces faits saillants – ainsi que d’autres résultats décrits dans le rapport, démontrent que le système électoral canadien a évolué au cours des ans pour devenir moderne, accessible, transparent et efficace. Je suis personnellement engagé dans le processus continu de réforme électorale qui a mérité au Canada sa réputation mondiale comme modèle de démocratie électorale.

Servir le Parlement et le peuple canadien est un privilège pour moi, comme l’est le fait de diriger une équipe énergique, aux talents multiples, dévouée à renforcer et à confirmer le processus démocratique du Canada.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

II. Le contexte de notre rendement

Élections Canada s'est engagé à fournir trois résultats stratégiques aux Canadiens :

- ❑ conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral;
- ❑ atteindre et maintenir un état de préparation permettant de conduire des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace;
- ❑ offrir en matière électorale des programmes d'éducation et d'information du public et du soutien au public, aux parlementaires, au Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, à ses partenaires et à d'autres intervenants.

Plusieurs facteurs externes et internes peuvent influencer notre rendement dans l'atteinte de ces résultats, principalement à cause du système de gouvernement du Canada ainsi que de la grande dispersion géographique et de la diversité de notre électorat.

Facteurs qui influencent notre rendement

Sous notre système parlementaire de démocratie représentative, l'intervalle entre les scrutins n'est pas une période fixe (la *Loi constitutionnelle de 1982* indique seulement qu'une élection générale doit être déclenchée au maximum cinq ans après la précédente, excepté lors d'une période de guerre réelle ou appréhendée, d'invasion ou d'insurrection). Ceci signifie que la longueur de notre cycle d'activités est variable. L'incertitude qui en résulte pose un défi de planification, puisque nous devons être prêts en tout temps à conduire un scrutin, qu'il s'agisse d'une élection partielle, d'une élection générale ou d'un référendum. Par conséquent, nous devons continuellement surveiller étroitement les événements et les tendances parlementaires et politiques pour prévoir les éventualités pertinentes à notre état de préparation électorale et à nos préparatifs pour les scrutins.

La taille immense du pays et notre responsabilité de fournir à plus de 20 millions d'électeurs inscrits des renseignements en temps opportun et l'occasion de voter commodément nous obligent à modifier sensiblement la taille de l'organisme de temps à autre. Lorsqu'un scrutin s'annonce, le personnel d'Élections Canada peut passer de 200 à plus de 900 personnes. Les directeurs du scrutin embauchent 160 000 travailleurs temporaires additionnels afin de soutenir le processus électoral dans plus de 17 000 lieux de scrutin à travers le pays. Nous devons également nous préparer à fournir une formation, une surveillance, des fournitures et un soutien administratif à toutes ces personnes. Notre équipe doit, pour y parvenir, posséder plusieurs aptitudes et une grande souplesse.

Les directeurs du scrutin sont nommés par le gouverneur en conseil, et non par le directeur général des élections; ils assument la responsabilité de recruter suffisamment de travailleurs temporaires pour conduire un scrutin dans leur circonscription. Nous sommes cependant responsables du rendement général des directeurs du scrutin et nous tentons de minimiser les risques associés à leurs responsabilités en leur offrant une formation et un soutien appropriés. Le manque d'expérience parmi les nouveaux directeurs du scrutin, surtout parmi ceux qui sont nommés immédiatement avant le scrutin, présente des risques dont l'origine est indépendante de notre volonté, mais que nous essayons de réduire en utilisant des programmes de formation intense.

Parmi les autres facteurs qui peuvent influencer notre rendement figurent les hauts taux de mobilité (environ la moitié des Canadiens changent d'adresse tous les cinq ans), une diversité sociale accrue, ainsi que des décisions judiciaires qui changent l'interprétation ou l'application de la *Loi électorale du Canada*.

Nos partenaires

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte de nos résultats stratégiques :

- *organismes électoraux, gouvernements et organismes du secteur public des paliers provincial, territorial et municipal* : par la mise en commun de renseignements avec le Registre national des électeurs, la Base nationale de données géographiques et d'autres systèmes et produits électoraux;
- *ministères et organismes fédéraux* : Statistique Canada pour la mise à jour de la Base nationale de données géographiques, la fourniture de renseignements du recensement et l'attestation des chiffres de population pour le redécoupage; l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs; le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'assistance aux électeurs à l'étranger; l'Agence canadienne de développement international pour l'assistance électorale professionnelle et technique à des pays étrangers; le ministère de la Défense nationale pour l'assistance aux électeurs des Forces canadiennes; le Service correctionnel du Canada pour l'assistance aux électeurs incarcérés; Postes Canada pour la livraison de l'information électorale et Ressources naturelles Canada pour la vérification des descriptions des limites dans le cadre du redécoupage électoral;
- *partenaires communautaires* : Premières nations, communautés inuites et métisses, associations ethnoculturelles et associations de personnes ayant des besoins spéciaux, universitaires, écoles publiques et musées, par leur aide en matière d'éducation et d'information du public au sujet du processus électoral;
- *organismes internationaux* : l'Organisation des Nations Unies, l'International Foundation for Election Systems et l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance pour des études, des conférences et des recherches internationales en matière électorale.

Redressements à nos rapports sur les plans et les priorités précédents

Nous mesurons notre rendement au moyen d'évaluations postélectorales. Par exemple, après l'élection générale de 2000, nous avons entrepris des évaluations de grande envergure, comprenant un examen interne des forces et des faiblesses de chaque service offert par chacune de nos directions; les commentaires de tous les directeurs du scrutin et des membres de leur personnel à des réunions et des ateliers postélectorales; et un vaste éventail de sondages publics et de consultations auprès des électeurs, des partis politiques, des candidats, des tiers, du Comité consultatif des partis politiques, du monde universitaire et d'autres personnes et organismes s'intéressant au processus électoral.

Après une élection partielle, nous évaluons notre rendement de la même façon, mais à une échelle beaucoup plus limitée. Durant un exercice financier au cours duquel nous n'avons pas conduit une élection générale ou partielle, nous faisons rapport sur nos progrès concernant l'amélioration des secteurs prioritaires indiqués dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'année correspondante.

C'est la deuxième année où nous tentons de mesurer notre rendement de façon aussi intégrale, en particulier avec nos clients externes et nos intervenants. Par conséquent, il pourrait être difficile de comparer les renseignements sur le rendement dans ce rapport avec ceux des rapports antérieurs à 2000-2001, lorsque les renseignements provenaient surtout d'évaluations internes. Quoiqu'il y ait encore beaucoup à accomplir en termes de mesure du rendement, notre nouvelle démarche va permettre un étalonnage et des améliorations supplémentaires pour de futurs scrutins.

Avant notre *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2002-2003, nos rapports précédents incluaient un degré assez élevé de détails au sujet de nos activités planifiées. Conformément aux nouveaux principes de communication de rapports du Conseil du Trésor du Canada, le présent *Rapport sur le rendement* pour 2001-2002 se concentre moins sur les activités de niveau inférieur inscrites dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2001-2002 et plus directement sur les avantages pour les Canadiens.

- ☞ Ce symbole d'une souris d'ordinateur indique que vous pouvez obtenir plus de renseignements sur notre site Web (www.elections.ca) ou dans nos publications imprimées.
- ☞ Pour plus d'information au sujet de notre mandat, nos rôles et nos responsabilités, voir *Bureau du directeur général des élections : Budget des dépenses 2001-2002, Partie III – Rapport sur les plans et les priorités* (cliquez sur : Renseignements généraux → Rapports officiels → Documents budgétaires). Le rapport est également disponible en version imprimée.

- ✎ Le rapport du directeur général des élections de mars 2001 sur l'élection générale de 2000 est disponible sur notre site Web (cliquez sur : Renseignements généraux → Rapports officiels → Rapports officiels d'Élections Canada). Le rapport est également disponible en version imprimée.
- ✎ Pour obtenir un résumé des évaluations de l'élection générale de 2000, voir notre étude de recherche *Aperçu de l'évaluation postélectorale sur l'élection générale de 2000* (cliquez sur : Lois et politiques électorales).

III. Résultats stratégiques d'Élections Canada

1. Conduite des scrutins

Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral.

Contexte

Il n'y a eu aucun scrutin fédéral durant la période du rapport, soit du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002. Le 27 mars 2002, le directeur général des élections a délivré les brefs pour cinq élections partielles devant être tenues le 13 mai dans les circonscriptions de Calgary-Sud-Ouest (Alberta), Saint-Boniface (Manitoba), Windsor-Ouest (Ontario), Saint-Léonard—Saint-Michel (Québec) et Bonavista—Trinity—Conception (Terre-Neuve-et-Labrador). Le 25 mars, il avait été avisé que les sièges pour Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles (Québec) et Gander—Grand Falls (Terre-Neuve-et-Labrador), étaient vacants; il a délivré les deux brefs additionnels le 5 avril pour les élections partielles du 13 mai. Nous ferons rapport sur ces sept élections partielles dans le *Rapport sur le rendement* de l'an prochain.

Le projet de loi C-9 *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* a reçu la sanction royale le 14 juin 2001. La Loi permet aux candidats autres que ceux soutenus par des partis politiques enregistrés d'indiquer leur appartenance politique sur le bulletin de vote. Elle a aussi clarifié et harmonisé plusieurs dispositions de la *Loi électorale du Canada* et a ajouté une modification corrélative à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Le 29 juin 2001, dans l'affaire *Harper c. Canada (Procureur général)*, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré inconstitutionnelles les plafonds des dépenses de publicité électorale imposés aux tiers par la *Loi électorale du Canada* et l'interdiction à un tiers de se diviser en deux ou trois parties pour se soustraire à ces plafonds. Le 27 mars 2002, le directeur général des élections a annoncé que pour assurer l'application équitable de la Loi à travers le pays, de concert avec le commissaire aux élections fédérales, il mettrait en application la décision de la cour de l'Alberta pour les sept élections partielles du 13 mai. Ceci signifiait qu'il n'y aurait aucun plafond de dépenses de publicité électorale pour les tiers lors des élections partielles.

- ☞ Pour obtenir le texte de la *Loi électorale du Canada*, cliquez sur : Lois et politiques électorales → Législation électorale fédérale et législation référendaire fédérale → Législation électorale fédérale. La Loi est également disponible en version imprimée.
- ☞ Pour consulter l'affaire *Harper c. Canada*, visitez le site www.albertacourts.ab.ca/qb (site en anglais seulement) et cliquez sur : Recent judgements → INSCRIRE June 2001 → CLIQUER SUR *Harper v. Canada (A.G.) 2001 ABQB 558*.
- ☞ L'annonce faite par le directeur général des élections se trouve sur notre site Web (cliquez sur : Média → Communiqués de presse).

Ressources utilisées

Information financière (en milliers de dollars)	Dépenses prévues :	776 \$
	Autorisations totales :	6 892 \$
	Dépenses réelles :	5 168 \$

- ☐ *Dépenses prévues* : le montant que l'organisme avait prévu dépenser au début de l'exercice financier.
- ☐ *Autorisations totales* : le montant additionnel requis pour tenir compte des changements de priorités et des imprévus.
- ☐ *Dépenses réelles* : le montant réellement dépensé.

Résultats obtenus

Nous évaluons notre rendement dans la conduite des scrutins d'après la mesure où nous atteignons les objectifs suivants :

- ☐ conduire des scrutins qui sont équitables et transparents dans le contexte des exigences constitutionnelles et juridiques et en accord avec elles;
- ☐ offrir des programmes efficaces d'observation et d'application de la loi;
- ☐ conduire des scrutins qui lèvent les barrières à la participation et facilitent l'accès au processus électoral;
- ☐ publier de l'information électorale complète en temps opportun.

Conformité et application

En 2001-2002, le commissaire aux élections fédérales a reçu 420 plaintes additionnelles concernant des infractions présumées à la *Loi électorale du Canada* faisant suite à l'élection générale de 2000, pour un total de 823 plaintes depuis le scrutin. Parmi celles-ci, il a classé 607 cas, y compris 313 cas cette année, et a résolu 11 cas au moyen de transactions – par lesquelles les personnes consentent aux conditions du commissaire visant à garantir qu'ils respectent la Loi. Dix-neuf cas sont encore devant les tribunaux, trois contrevenants ont été condamnés et une poursuite a été suspendue.

- ☞ Les détails des condamnations et les résumés des modalités des transactions figurent sur notre site Web (cliquez sur : Loi et politiques électorales → Initiatives du commissaire aux élections fédérales).

Divulgation de renseignements

À la suite de son rapport sur l'élection générale de 2000 publié en mars 2001 (*Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 37^e élection générale tenue le 27 novembre 2000*), le directeur général des élections a soumis ses recommandations au Parlement concernant des modifications à la *Loi électorale du Canada*. Les recommandations figurent dans son rapport de novembre 2001, *Moderniser le processus électoral – Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite de la 37^e élection générale tenue le 27 novembre 2000*.

- ☞ Pour consulter le rapport *Moderniser le processus électoral*, cliquez sur : Renseignements généraux → Rapports officiels.

Au cours de l'année, nous avons amélioré la transparence électorale en publiant une grande variété de renseignements électoraux officiels sur notre site Web, y compris les renseignements financiers divulgués par les candidats, les partis politiques et les tiers :

- résultats du scrutin : 36^e et 37^e élections générales : *Résultats officiels du scrutin : Résultats par bureau de scrutin; Trente-septième élection générale 2000 : Résultats officiels du scrutin : Synopsis*; fichiers des résultats par bureau de scrutin, élections générales de 1997 et 2000 (fichiers de données). (cliquez sur : Renseignements généraux → Rapports officiels);
- dépenses électorales : *Rapports des dépenses de publicité électorale d'un tiers pour l'élection générale 2000; Rapports des partis politiques enregistrés relatifs aux dépenses d'élection – élection générale 2000* (cliquez sur : Partis politiques, candidats, tiers);

- rapports financiers des candidats et des partis politiques : *Contributions et dépenses* (base de données des contributions et dépenses des candidats); *Rapports des partis politiques par exercice financier* (base de données interrogeable; *États de l'actif et du passif – exercice financier 2000*; *Dépenses d'élection et remboursements, par parti politique enregistré – élection générale 2000*; *Ventilation des dépenses d'élection des partis politiques enregistrés – élection générale 2000*, *Remboursements aux candidats pour l'élection générale 2000* (au 24 janvier 2002) (cliquez sur : Financement des élections).

2. Préparation aux scrutins et améliorations

Atteindre et maintenir un état de préparation permettant de conduire des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace.

Contexte et antécédents

Afin qu'Élections Canada soit toujours prêt à conduire un scrutin, nous faisons le suivi constant de ses fonctions et systèmes essentiels, et nous faisons rapport sur les améliorations toutes les deux semaines au Comité exécutif, présidé par le directeur général des élections. Tous les trois mois, nous présentons un rapport complet sur l'état de préparation au directeur général des élections.

Ressources utilisées

Information financière (en milliers de dollars)	Dépenses prévues :	29 975 \$
	Autorisations totales :	40 416 \$
	Dépenses réelles :	38 081 \$

Résultats atteints

Nous évaluons notre rendement pour ce qui est de nous tenir prêts à conduire des scrutins et à améliorer leur administration selon la mesure où nous atteignons les objectifs suivants :

- former le personnel et les fonctionnaires électoraux et actualiser les bases de données, les systèmes, le matériel et les processus électoraux à temps pour tout scrutin;
- utiliser des processus efficaces et économiques qui répondent aux préoccupations des intervenants.

Nos évaluations de l'élection générale de 2000 ont indiqué qu'il faudrait donner la priorité à quatre secteurs de la planification de notre préparation aux scrutins pour 2002-2003 : la qualité de la liste électorale, celle des cartes d'information de l'électeur expédiées à tous les électeurs inscrits, la communication avec les électeurs et les réponses aux demandes de renseignements du public. Quoique nous ferons rapport sur notre progrès l'an prochain dans notre *Rapport sur le rendement* pour 2002-2003, nous notons déjà dans le présent rapport certains progrès dans les deux premiers secteurs prioritaires.

Préparation du personnel et des systèmes

Notre état de préparation aux scrutins repose en grande partie sur l'exhaustivité, la précision et l'actualité du Registre national des électeurs. Au cours de 2001-2002, nous avons incorporé environ 3,6 millions de changements d'adresses au registre (par suite des révisions faites aux listes électorales durant l'élection générale de 2000). Nous avons ensuite apporté 2,5 millions de modifications d'adresse, ajouté 306 000 électeurs au registre et radié 294 000 électeurs décédés. Nous avons également trouvé et radié 863 000 enregistrements en double, qui sont survenus lorsque les électeurs qui déménageaient d'une circonscription à une autre ont été ajoutés à leur nouvelle circonscription au cours de l'élection générale sans être radiés de leur ancienne circonscription. En 2001, environ 84 % des contribuables ont donné à l'Agence des douanes et du revenu du Canada l'autorisation de fournir leur nom, adresse et date de naissance à Élections Canada pour le registre; c'est le même taux que l'année précédente. Le 15 octobre 2001, nous avons fourni les listes électorales annuelles actualisées aux députés et aux partis politiques, tel que l'exige la *Loi électorale du Canada*.

Nous avons rajusté nos deux principaux objectifs de fiabilité pour les renseignements du registre afin de les rendre plus clairs et plus précis. Le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 37^e élection générale tenue le 27 novembre 2000* mentionnait 97 % comme cible de fiabilité pour la proportion d'électeurs inscrits au registre et 80 % pour le pourcentage d'électeurs inscrits au registre à la bonne adresse. Ni l'un ni l'autre de ces chiffres n'incluait les 5 % d'électeurs qui ne s'inscrivent pas, peu importe la méthode d'inscription utilisée. Après consultation auprès du Comité consultatif des partis politiques, nous incluons maintenant ces 5 % d'électeurs dans nos objectifs. Nos cibles rajustées voudraient voir 92 % de *tous* les électeurs inscrits au registre et 76 % de *tous* les électeurs inscrits à la bonne adresse.

En date de mars 2002, nous estimons que la proportion de tous les électeurs inscrits au registre était de 90 %, soit 2 % de moins que notre objectif. La proportion est plus faible principalement parce que nous n'avons pas encore ajouté au registre les personnes ayant atteint 18 ans depuis l'élection générale; nous les ajouterons au milieu de 2002, en utilisant de nouvelles données provenant de l'Agence des douanes et du revenu Canada. Nous estimons avoir augmenté à 78 % le pourcentage d'électeurs inscrits au registre à la bonne adresse, soit 2 % de plus que notre objectif.

☞ Pour obtenir plus d'information sur le registre, cliquez sur : Inscription des électeurs.

La Base nationale de données géographiques – maintenue conjointement avec Statistique Canada – est une carte routière numérique du Canada comprenant les noms de rue et les plages d'adresse et est utilisée pour la cartographie informatisée, le soutien du redécoupage et l'assignation des électeurs aux circonscriptions et aux sections de vote lors de la production des cartes d'information de l'électeur. En 2001-2002, nous avons augmenté la proportion des électeurs géolocalisés – c'est-à-dire assignés à un point sur la carte – à 77 % par rapport à 63 % l'an dernier. Cette augmentation de 22 points de pourcentage est un excellent progrès. En juillet 2001, le personnel d'Élections Canada s'est mérité une distinction prestigieuse pour la meilleure intégration logicielle en cartographie, à la conférence internationale annuelle de l'Environmental Systems Research Institute. Cette conférence accueillait 10 000 professionnels des systèmes d'information géographique.

Amélioration des processus et des niveaux de service

Dans le cadre de notre engagement à améliorer continuellement la qualité de nos bases de données, nous avons lancé des projets afin d'aider les directeurs du scrutin dans leurs préparatifs pour les élections – révision des limites des sections de vote, révision des données géographiques liées aux listes électorales préliminaires et actualisation de la base de données des lieux de scrutin de chaque directeur du scrutin. Nous avons commencé à envoyer les outils nécessaires en mars 2002, pour essai en octobre 2002. Le comité consultatif des directeurs de scrutin – établi en septembre 2001 – est étroitement lié à ce projet.

Nous avons atteint notre objectif visant à ce que tous les directeurs du scrutin utilisent un ordinateur et en fassent leur moyen de communication privilégié avec Élections Canada avant le 31 octobre 2001.

Nos plans pour une nouvelle version de RÉVISE, un système de production des listes et d'inscription au bureau du directeur du scrutin, ont continué selon l'échéancier et devraient être terminés vers la fin du prochain exercice financier. Une de ses principales fonctions permet aux directeurs du scrutin de transférer les renseignements des électeurs qui déménagent dans une nouvelle circonscription. Ceci améliorera l'exactitude des listes électorales et réduira le nombre d'enregistrements en double.

Nous avons maintenant des ententes de partenariat pour partager les données électorales avec les organismes électoraux et les autorités provinciales, territoriales et municipales à travers le pays. Ces renseignements peuvent seulement être utilisés à des fins électorales, telles que l'élaboration de registres électoraux, le maintien de listes électorales permanentes et la création de listes électorales pour des élections ou référendums précis. Cette année, nous avons élargi notre coopération avec Élections Ontario et nous avons signé un nouvel accord de partage avec Élections Nouvelle-Écosse.

3. Éducation, information et soutien du public

Offrir en matière électorale des programmes d'éducation et d'information du public avec diligence et efficacité et du soutien au public, aux parlementaires, au Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, à nos partenaires et à d'autres intervenants.

Contexte

Nos programmes d'éducation et d'information du public visent à aider le public à mieux comprendre le système et les processus électoraux et à joindre les électeurs dont le taux de participation électorale a toujours été plus bas que celui du reste de l'électorat – plus particulièrement les jeunes, les Autochtones, les membres de groupes ethnoculturels et les électeurs ayant des besoins spéciaux. Bien que le taux de participation ne dépende pas directement de nos efforts, nous avons une réelle responsabilité de rendre l'information la plus accessible possible aux électeurs.

Ressources utilisées

Information financière (en milliers de dollars)	Dépenses prévues :	5 787 \$
	Autorisations totales :	7 315 \$
	Dépenses réelles :	6 308 \$

Résultats atteints

Nous évaluons notre rendement pour ce qui est d'offrir des programmes d'éducation et d'information du public et du soutien en matière électorale selon la mesure où nous atteignons les objectifs suivants :

- faire mieux connaître les processus électoraux au public, en particulier aux personnes et groupes plus susceptibles d'avoir de la difficulté à exercer leurs droits démocratiques;
- favoriser l'accès des intervenants en temps opportun à de l'information, du soutien, des conseils et des produits de haute qualité conformément aux normes établies.

Notre secteur de priorité pour l'an prochain est l'administration de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Même si nous allons rendre compte de nos progrès dans notre *Rapport sur le rendement* pour 2002-2003, nous examinons dans le présent rapport les activités planifiées qui ont été déclenchées à la réception de l'état des résultats du recensement de 2001 provenant de Statistique Canada.

Éducation et information du public

Au cours de l'année, nous avons continué notre programme d'information du public en participant à des programmes d'éducation pour les jeunes électeurs, au *Salon Pepsi jeunesse* tenu à Montréal, au Pavillon Canada-Monde à Ottawa, en nous assurant que notre site Web était toujours actualisé et en publiant la nouvelle version d'un CD-ROM à l'usage des enseignants, *À la découverte du système électoral canadien*; une version en ligne du document *Le système électoral du Canada*; et la version 2001 en ligne du *Compendium de l'administration électorale au Canada*.

- ☞ La page d'accueil de notre site Web comporte des liens à nos informations pour les jeunes (cliquez sur : Visitez le site des jeunes), à des explications du système électoral et à l'histoire du vote (cliquez sur : Renseignements généraux), à des publications en ligne et en version imprimée (cliquez sur : Publications), à des communiqués et autres renseignements pour les médias (cliquez sur : Médias) et au compendium (cliquez sur : Lois et politiques électorales).

Soutien aux intervenants

Tous les 10 ans, des commissions indépendantes de délimitation des circonscriptions électorales fédérales rajustent les limites des circonscriptions pour refléter les changements et les mouvements de la population du Canada. Le processus, connu sous le nom de redécoupage, a débuté le 12 mars 2002, lorsque le statisticien en chef du Canada a remis l'état des résultats du recensement au directeur général des élections. Suivant les calculs prescrits par la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, le directeur général des élections a annoncé que le nombre de sièges à la Chambre de communes allait passer de 301 à 308 pour une élection générale tenue après le 21 juillet 2004. Au cours de 2001-2002, nous avons tenu la première conférence des présidents, membres et secrétaires des commissions dans le but de leur décrire brièvement le soutien qu'Élections Canada leur apporterait; établi une unité de redécoupage pour assister les commissions; et publié de l'information complète sur notre site Web.

- ☞ Pour obtenir plus d'information sur le redécoupage, cliquez sur : Représentation fédérale 2004.

Le directeur général des élections a comparu à trois reprises devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, pour discuter du *Rapport sur les plans et priorités* d'Élections Canada pour 2002-2003, de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et de ses recommandations au Parlement dans le rapport *Moderniser le processus électoral*. Durant ses trois comparutions devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, il a fait des observations au sujet de son rapport sur la 37^e élection générale, du projet de loi C-9 modifiant la *Loi électorale du Canada* et la *Loi sur la révision des limites de circonscriptions électorales*, et du redécoupage. Élections Canada a organisé trois séances avec le Comité consultatif des partis politiques en juin, en octobre et en décembre 2001.

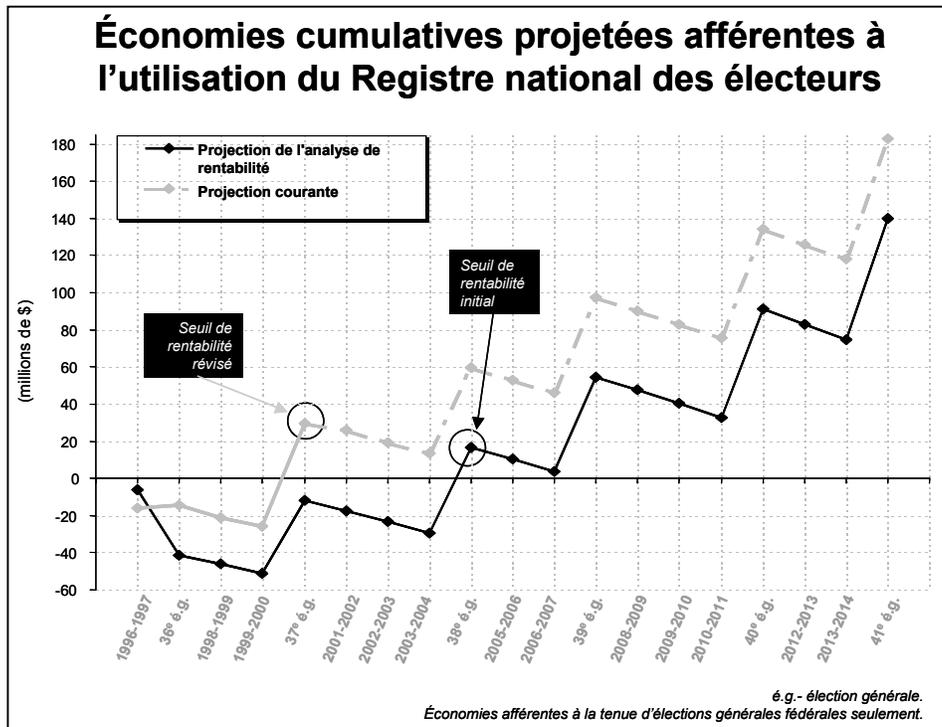
Élections Canada garde le contact avec des organismes électoraux autour du monde et œuvre de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international pour offrir de l'assistance technique et professionnelle à d'autres pays. En 2001-2002, nous avons renouvelé notre entente de cinq ans sur la coopération technique avec l'Institut électoral fédéral du Mexique et avons accueilli au Canada plusieurs représentants d'autres pays.

☞ Pour obtenir plus d'information sur nos activités internationales, consultez notre site Web (cliquez sur : International).

A. Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le graphique suivant illustre les coûts évités grâce au Registre national des électeurs, à la fois selon notre analyse de rentabilisation initiale pour le registre et selon nos résultats réels et projetés. Les économies ne s'appliquent qu'aux élections générales fédérales et ne comptent pas les autres économies réalisées par les partenaires municipaux et provinciaux avec qui nous échangeons des données. Nous indiquons ici des dates hypothétiques pour des élections générales futures, simplement pour offrir des points de référence à des fins de comparaison de données. Comme l'indique le graphique, nous avons recouvré notre investissement initial lors de l'élection générale de l'an 2000 plutôt qu'à la suivante.



Tableaux financiers sommaires

Autorisations de financement

Élections Canada fonctionne selon deux autorisations budgétaires : les crédits administratifs (qui couvrent essentiellement les salaires des employés nommés pour une période indéterminée) et l'autorisation législative (qui couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts relatifs aux scrutins et les programmes permanents d'éducation du public). Ces autorisations étant interdépendantes, nous les regroupons dans ce rapport.

Tableau 1 : Exigences financières par autorité (en milliers de dollars)

Crédit	Autorité	2001-2002		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
20	Dépenses de programmes	11 765	12 792	11 675
(L)	Traitement du directeur général des élections	179	238	238
(L)	Dépenses électorales	22 300	39 300	35 252
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 294	2 294	2 391
	Total	36 538	54 624	49 556

(L) signale une autorisation législative.

Dans le tableau 2 ci-dessous :

- ❑ les chiffres en *italique* correspondent aux autorisations totales réelles (budget principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations);
- ❑ les chiffres en **gras** correspondent aux dépenses et recettes réelles;
- ❑ les *dépenses de fonctionnement* comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement du directeur général des élections.

Tableau 2 : Dépenses prévues et réelles de l'organisme par autorisation budgétaire en 2001-2002 (en milliers de dollars)

Autorisation budgétaire	Équi-valents temps plein	Fonc-tionnement	Immobili-sations	Subven-tions et contribu-tions votées	Sous-total : dépenses brutes votées	Paiements législatifs	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Administration									
Dépenses prévues	210	14 238			14 238		14 238		14 238
<i>Autorisations totales</i>	<i>210</i>	<i>15 324</i>			<i>15 324</i>		<i>15 324</i>		<i>15 324</i>
Réelles	191	14 304			14 304		14 304		14 304
Élections et référendums									
Dépenses prévues	21					22 300	22 300		22 300
<i>Autorisations totales</i>	<i>121</i>					<i>39 300</i>	<i>39 300</i>		<i>39 300</i>
Réelles	100					35 252	35 252		35 252
Total									
Dépenses prévues	231	14 238			14 238	22 300	36 538		36 538
<i>Autorisations totales</i>	<i>331</i>	<i>15 324</i>			<i>15 324</i>	<i>39 300</i>	<i>54 624</i>		<i>54 624</i>
Réelles	291	14 304			14 304	35 252	49 556		49 556
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles									-
Prévisions									-
<i>Autorisations totales</i>									-
Réelles									-
Coût des services fournis par d'autres ministères									3 304
Prévisions									3 304
<i>Autorisations totales</i>									3 304
Réelles									7 227
Coût net du programme									
Prévisions									39 842
<i>Autorisations totales</i>									57 928
Réelles									56 783

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en milliers de dollars)

Autorisation budgétaire	2001-2002				
	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Administration	3 646	5 703	14 238	15 324	14 304
Élections et référendums	33 386	197 148	22 300	39 300	35 252
Total	37 032	202 851	36 538	54 624	49 556

Tableau 4 : Paiements législatifs par autorisation budgétaire (en milliers de dollars)

Autorisation budgétaire	Paiements réels 1999-2000	Paiements réels 2000-2001	2001-2002		
			Paiements prévus	Autorisations totales	Paiements réels
Administration	814	953	2 473	2 532	2 629
Élections and référendums	33 386	197 148	22 300	39 300	35 252
Total des paiements législatifs	34 200	198 101	24 773	41 832	37 881

Dans le tableau 5 ci-dessous, les paiements de transfert correspondent à ce qui suit :

- les candidats qui sont élus ou qui obtiennent au moins 15 % des votes valablement exprimés ont droit à un remboursement de 50 % des dépenses électorales effectivement payées et des dépenses personnelles du candidat payées jusqu'à concurrence de 50 % du plafond autorisé par la Loi;
- un parti politique enregistré est admissible à un remboursement s'il a obtenu au moins 2 % des votes valides exprimés à l'échelle nationale ou 5 % des votes valides exprimés dans les circonscriptions où le parti a parrainé des candidats. Après avoir reçu le Rapport sur les dépenses électorales du parti, le rapport sans réserve du vérificateur et la déclaration de l'agent principal, le directeur général des élections établit et délivre un certificat énonçant que le receveur général doit rembourser au parti enregistré un montant qui correspond à 22,5 % des dépenses électorales payées présentées dans le rapport;
- la Loi prévoit qu'une allocation sera versée directement au vérificateur du candidat à même les deniers publics sur confirmation du respect de toutes les dispositions pertinentes de la Loi. Si cette allocation versée au vérificateur par le receveur général du Canada est inférieure au total des honoraires réclamés par le vérificateur, le candidat doit déboursier la différence. Cette allocation ne peut dépasser 3 % des dépenses électorales du candidat ni un maximum de 1 500 \$. Par ailleurs, le paiement ne peut être inférieur à 250 \$.

Tableau 5 : Paiements de transfert (en milliers de dollars)

Autres paiements de transfert	Paiements réels 1999-2000	Paiements réels 2000-2001	2001-2002		
			Paiements prévus	Autorisations totales	Paiements réels
Candidats	1	15 724	-	-	361
Partis politiques	-	7 765	-	-	(165)
Vérificateurs des candidats	274	1 305	-	-	(134)
Total des paiements de transfert	275	24 794	-	-	62

B. Renseignements supplémentaires

Contributions politiques fédérales et crédits d'impôts réclamés

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de contributions reçues par des partis politiques enregistrés et des candidats, la valeur totale des contributions et la valeur estimée des crédits d'impôt versés aux particuliers et aux entreprises, selon les reçus officiels aux fins de l'impôt pour les années civiles correspondantes. Les montants des crédits d'impôt varient entre les scrutins, quoiqu'ils tendent à augmenter à l'approche d'une élection générale, (voir les montants pour 1993 et 1997). Les contributions politiques fédérales des entreprises semblent suivre la même tendance que celles des particuliers.

L'information sur les contributions de 1991 à 1993 est tirée de la publication d'Élections Canada *35^e élection générale 1993 – Contributions et dépenses des partis politiques enregistrés et des candidats*. L'information de 1994 à 2001 est tirée des dossiers d'Élections Canada. L'information sur les contributions versées aux candidats est fournie seulement pour les élections générales de 1993, 1997 et 2000.

La source de l'estimation des crédits d'impôt réclamés par les *particuliers* est l'édition annuelle de *Statistiques sur le revenu* (Agence des douanes et revenu du Canada) et, dans le cas des *entreprises*, l'information provient de la Section des statistiques sur les entreprises de l'Agence des douanes et revenu du Canada. « *s.o.* » signifie que les montants estimés n'étaient pas disponibles au moment où le présent rapport a été préparé.

Contributions politiques fédérales et estimation des crédits d'impôt réclamés

	Nombre de contributions								
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Partis politiques enregistrés	222 376	176 823	184 369	203 533	217 792	173 304	168 369	404 780	105 447
Candidats	160 944	-	-	-	121 159	-	-	107 518	-
Total	383 320	176 823	184 369	203 533	338 951	173 304	168 369	512 298	105 447
	Valeur des contributions (milliers de dollars)								
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Partis politiques enregistrés	53 793	33 560	37 631	41 658	55 290	31 935	34 194	57 100	31 540
Candidats	42 210	-	-	-	38 665	-	-	41 849	-
Total	96 003	33 560	37 631	41 658	93 955	31 935	34 194	98 949	31 540
	Estimation des crédits d'impôt réclamés (milliers de dollars)								
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Entreprises	1 009	917	571	515	1 099	674	509	926	S.O.
Particulier	19 590	9 192	9 945	10 320	15 396	9 735	10 439	N/A	S.O.
Total	20 599	10 109	10 516	10 835	16 495	10 409	10 948	926	S.O.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires

Adresse postale :	Élections Canada 257, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0M6
Téléphone :	1 800 463-6868 sans frais au Canada et aux États-Unis 001 800 514-6868 sans frais au Mexique (613) 993-2975 de partout dans le monde Pour les personnes sourdes ou malentendantes : ATS 1 800 361-8935 sans frais au Canada et aux États-Unis
Télécopieur :	(613) 954-8584
Site Web :	www.elections.ca
Information aux médias	
Téléphone :	1 800 267-7360 (613) 993-2224 TTY 1 800 361-8935
Télécopieur :	(613) 954-8584
